

epsens

Rapport annuel 2022

EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE



SOMMAIRE

SYNTHESE DU FONDS AU 30/12/2022	5
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	6
PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT	6

GESTION FINANCIERE..... 7

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE.....	8
PERFORMANCES DU FONDS	8
ANALYSE DU RISQUE	8
ALLOCATION D'ACTIF.....	9
REPARTITION SECTORIELLE HORS OPC EN %	9
REPARTITION GEOGRAPHIQUE HORS OPC EN %.....	9
PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU FONDS	10
CONJONCTURE ECONOMIQUE.....	11
MOT DU GERANT	16
AUTRES INFORMATIONS	18
INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE	21
INVESTISSEMENT SOLIDAIRE.....	24
POURCENTAGE OPC INTERNE	25
ACTIF MOYEN.....	25
TABEAU RECAPITULATIF DES FRAIS FACTURES AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	25
ANNEXE SFDR.....	27

ETATS FINANCIERS 37

SYNTHESE DU FONDS AU 30/12/2022



DATE D'AGREMENT AMF : 11/03/2005

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FCPE

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : Actions de pays de la zone euro

N°AMF : FCE20050031

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
PRICE WATER HOUSE COOPERS

CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 161,21 M€

> **Actif net de la part A :** 158,54 M€
Valeur liquidative de la part A : 11,587 €
+ *haut sur 12 mois* : 13,293 €
+ *bas sur 12 mois* : 10,320 €

> **Actif net de la part B :** 2,66 M€
Valeur liquidative de la part B : 12,134 €
+ *haut sur 12 mois* : 13,812 €
+ *bas sur 12 mois* : 10,786 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en
cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

Le FCPE « EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE » est un fonds nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français « SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR » (Part R-C) c'est-à-dire que son actif net est investi en totalité et en permanence en parts ou actions d'une seule et même OPC, le FCP « SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR » (Part R), FIA qualifier de fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités.

A ce titre, le FCPE nourricier relève de la même classification « Actions de pays de la zone euro » que son fonds maître. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont identiques à ceux de son FCP maître.

La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle du fonds maître, notamment en raison de ses propres frais de gestion.

Caractéristiques essentielles du fonds maître :

Les caractéristiques essentielles du fonds « EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE » sont identiques à celle du fonds maître « SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR ».

Objectif de gestion du fonds maître :

SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR a pour objectif de participer à la performance des marchés actions de la zone euro en intégrant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) pour la sélection et le suivi des titres. Le Fonds a aussi pour objectif de financer des entreprises solidaires à hauteur de 5 % à 10 % de ses actifs.

La société de gestion n'utilise aucun indicateur de référence dans le cadre de la gestion du FCP qui repose sur une méthodologie discrétionnaire.

En effet, la méthode de gestion du FCP n'est pas compatible avec le recours à un indicateur de référence : le principal moteur de performance potentielle de la gestion du FCP est la sélection active de sociétés sur la base de l'analyse propre à la société de gestion.

Stratégie d'investissement du fonds maître :

Le fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. Toutefois, le Fonds ne bénéficie pas du label public ISR.

L'objectif de la gestion SR de SIENNA GESTION est d'allier performances extra-financière et financière par l'intégration systématique des risques en matière de durabilité (ou risques ESG) pour les émetteurs privés et des performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR.

90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Les codes de transparence des fonds supports Socialement Responsables gérés par SIENNA GESTION sont disponibles sur le site <https://www.sienna-gestion.com>. La gestion SR de SIENNA GESTION ne s'applique pas aux fonds supports gérés par des sociétés de gestion externes. Par conséquent, des disparités d'approches extra-financières peuvent coexister au sein du portefeuille entre celles retenues par SIENNA GESTION et celles adoptées par les sociétés de gestion des fonds supports externes sélectionnés par MHGA. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille.

Pour chaque classe d'actifs, MHGA définit un univers de départ correspondant au MSCI Europe pour la classe Actions, aux segments corporate et financières du Barclays Euro Aggregate (environ 700 émetteurs) pour la classe Taux corporate et aux segments Etats, agences d'Etat et organisations internationales du Bloomberg Euro Aggregate (environ 45 à 50 émetteurs) pour la classe Taux Etats, agences d'Etat.

Les émetteurs privés (Classes Actions et Taux) sont sélectionnés selon l'approche Best in class consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics.

Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples de critères/enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, valorisation du capital humain, indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants).

Pour chaque enjeu, la politique, les pratiques et les résultats obtenus par les systèmes de management dédiés aux risques sont pris en compte. MHGA utilise la note de risque ESG agrégée de Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les controverses ESG, qui révèlent les insuffisances ou les failles de ces systèmes de management, sont également intégrées dans ce calcul du risque ESG (exemples de controverses ESG : accident industriel engendrant une pollution, restructurations significatives, cas de travail des enfants ou de travail forcé, irrégularité comptable, délit ou crime d'un dirigeant exécutif ou non exécutif). MHGA compare la note de chaque émetteur avec celles des autres émetteurs du même secteur et exclut au minimum 20 % des émetteurs de l'univers de départ ayant obtenu les moins bonnes notes. Le cas échéant, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations ESG de l'agence Ethifinance pour les petites et moyennes entreprises. Ethifinance nomme le score ESG d'un émetteur Note Générale. Ce score final est obtenu à partir d'une moyenne arithmétique de la notation des entreprises sur les différents critères étudiés par l'agence. Chaque critère est noté selon différents éléments : la transparence, c'est-à-dire le fait que l'information soit communiquée par la société ; la performance, c'est-à-dire selon la valeur intrinsèque de la donnée ; la tendance, c'est-à-dire l'évolution dans le temps.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



> La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Cette catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années pour un fonds dont l'orientation de gestion est équivalente.

> Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps. Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les émetteurs publics/souverains (Classe Taux) sont sélectionnés selon une approche Best in universe consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée (exemples de critères : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée, inégalité, santé et éducation, lutte anti-corruption, transparence de la vie publique). SIENNA GESTION exclut au minimum 20 % des émetteurs de l'univers de départ dont les scores ESG cumulés sont les plus faibles.

L'univers SR (univers de départ après prise en compte de l'analyse extra-financière des émetteurs) est ainsi composé de 480 émetteurs pour la classe actions, de 540 à 560 émetteurs privés émettant en Euro pour la classe Taux corporate et de 30 à 40 émetteurs souverains émettant en Euro pour la classe Taux Etats, agences d'Etat. Toute agence ou collectivité locale dépendant d'un Etat sélectionné dans l'univers SR sera elle aussi considérée comme admise dans l'univers SR.

Le processus ISR de SIENNA GESTION est revu annuellement.

SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR est exposé comme suit :

Entre 60 % et 120 % aux marchés actions des pays de la zone euro. Le gérant investit les actifs du portefeuille dans des actions de sociétés de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone euro. Dans la limite de 45 % de l'actif net, le gérant se réserve la possibilité d'investir, en fonction des opportunités décelées sur les marchés, sur des valeurs de petites capitalisations.

Entre 0 % et 40 % aux marchés de taux. L'exposition sur les marchés de taux du Fonds sera réalisée par des investissements directs en titres de créance et en instruments du marché monétaire, bons de caisse et billets à ordre, et des instruments financiers à terme sur taux, et complétés par des investissements en parts ou actions d'OPC obligations ou monétaires.

Le Fonds peut investir dans des instruments du marché monétaire et obligataire d'une échéance de moins de 3 mois. A l'exception des emprunts émis par des Etats membres de la zone euro, le gérant sélectionnera les titres de créances et/ou émetteurs monétaires et obligataires selon des critères de notation minimum « Investment Grade » (ou de notation équivalente interne à la société de gestion).

Les instruments du marché monétaire sont utilisés afin de gérer la trésorerie dans un maximum de 30 % de l'actif net et à titre de diversification de la gestion sur les marchés court terme.

Le Fonds comporte en plus une poche solidaire. En vue d'atteindre l'objectif de gestion, tout en respectant un investissement dans des titres solidaires compris entre 5 % et 10 %, le gérant combinerà deux étapes :

- * Sélection des entreprises qui présentent les meilleures pratiques sur les plans environnemental, social et de gouvernance sur la base d'une analyse des critères extra financiers réalisée en interne par une d'une équipe d'analystes.
- * Construction du portefeuille sur la base de critères économiques, financiers et stratégiques - une politique active de sélection de valeurs, visant à la recherche du meilleur équilibre rendement espéré par rapport au risque associé aux valeurs sélectionnées.

Le Fonds investit 5 % à 10 % de son actif net dans des titres non cotés d'entreprises solidaires qui conformément à l'article L.3332-17-1 du Code du travail, présentent les caractéristiques suivantes :

- * soit emploient des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle ;
- * soit, si elles sont constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, remplissent certaines règles en matière de rémunération de leurs dirigeants et salariés. Ces règles sont définies par décret.

Ces investissements peuvent prendre la forme de parts de capital, de billets à ordre ou de bons de caisse.

Le FCPE « EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE » n'intervient pas sur les marchés à terme.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Cette durée ne tient pas compte du délai légal de blocage de vos avoirs qui est de 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévu par le Code du travail.

Recommandation : Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats : la valeur liquidative du FCPE est calculée conformément au calendrier de valorisation de son fonds maître : quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.

Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPESENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur J.

Si votre teneur de compte n'est pas EPESENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

LES risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du fonds :

- Risque de crédit :** Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- Risque de liquidité :** dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Modalités de souscriptions/rachats du FCP maître :

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

GESTION FINANCIERE



EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Evolution de la VL (Base 100)



PERFORMANCES DU FOND

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE A

EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE B

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE A	-11,37	-2,77	-2,41	41,51
EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE B	-10,66	-0,40	1,59	

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE A

EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE B

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE A	-11,37	-0,93	-0,49	3,53
EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE B	-10,66	-0,13	0,32	

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE A

EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE B

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE A	-11,37	18,74	-7,61	18,28	-15,14	10,25
EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE B	-10,66	19,70	-6,86	19,24	-14,46	11,15

Depuis le 01/01/2014, l'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

ANALYSE DU RISQUE

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée

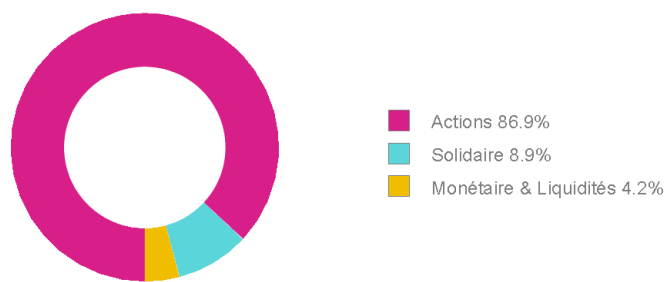
Portefeuille (en %)

Ratio de Sharpe

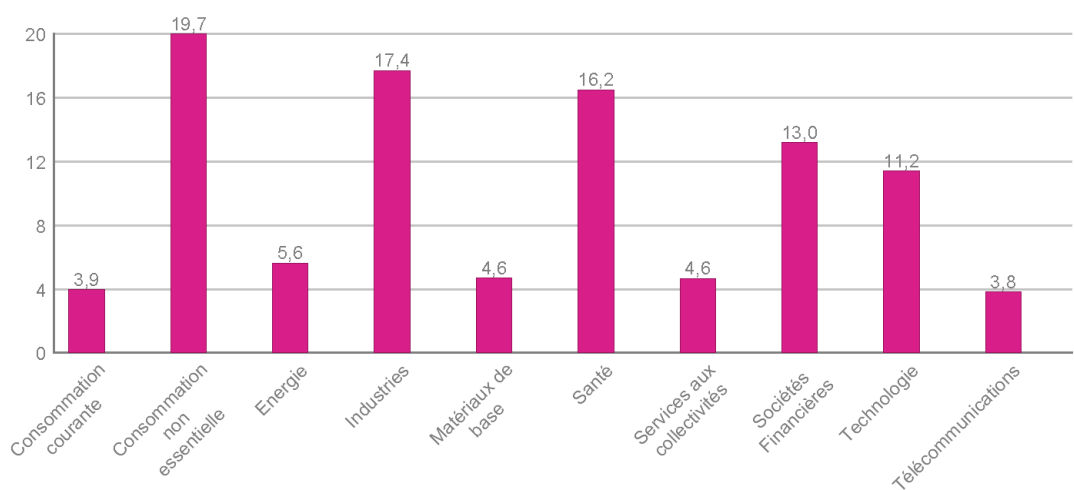
1 an 3 ans 5 ans

Volatilité annualisée	19,25	20,19	17,31
Ratio de Sharpe	-0,59	-0,03	-0,01

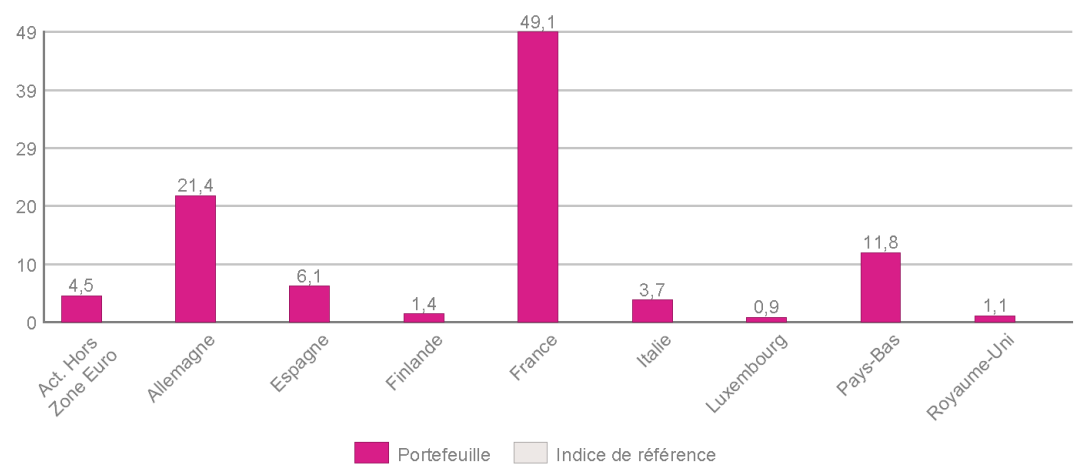
ALLOCATION D'ACTIF



REPARTITION SECTORIELLE HORS OPC EN %



REPARTITION GEOGRAPHIQUE HORS OPC EN %



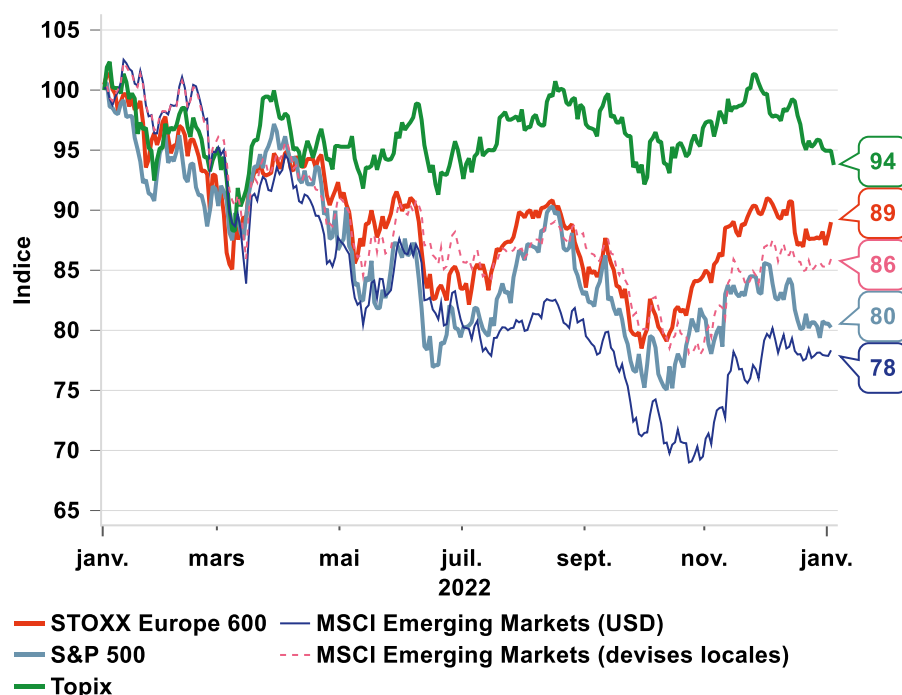
PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU FONDS

Achats				Ventes			
SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE	FR0010915678	OPCVM	17 710 303	SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE	FR0010915678	OPCVM	56 319 258
EMPLOI SANTE ISR R				EMPLOI SANTE ISR R			

CONJONCTURE ECONOMIQUE

Après une crise sanitaire sans précédent et alors que le monde espérait que 2022 soit l'année de la normalisation, V. Poutine en a décidé autrement en déclenchant une guerre contre l'Ukraine dont les conséquences géopolitiques, économiques et financières ont été considérables. En premier lieu, le conflit a contribué à aggraver une **crise énergétique** qui avait commencé à inquiéter bien avant le début des hostilités en février et entraîné une correction marquée sur l'ensemble des actifs risqués. Les marchés d'actions ont notamment connu une de leurs pires performances annuelles, avec un recul de près de -13% pour le **Stoxx Europe 600** et de -20% pour le **S&P 500**, pénalisés par la remontée exceptionnelle des taux **souverains** mondiaux (Allemagne à 10 ans : +274 pb ; Etats-Unis : +238 pb). Ces derniers ont notamment dû intégrer le changement de posture radical des banques centrales, lesquelles ont abandonné le discours très accommodant auquel les investisseurs étaient habitués depuis plus d'une décennie et adopté un ton extrêmement restrictif pour reprendre le contrôle sur **l'inflation**.

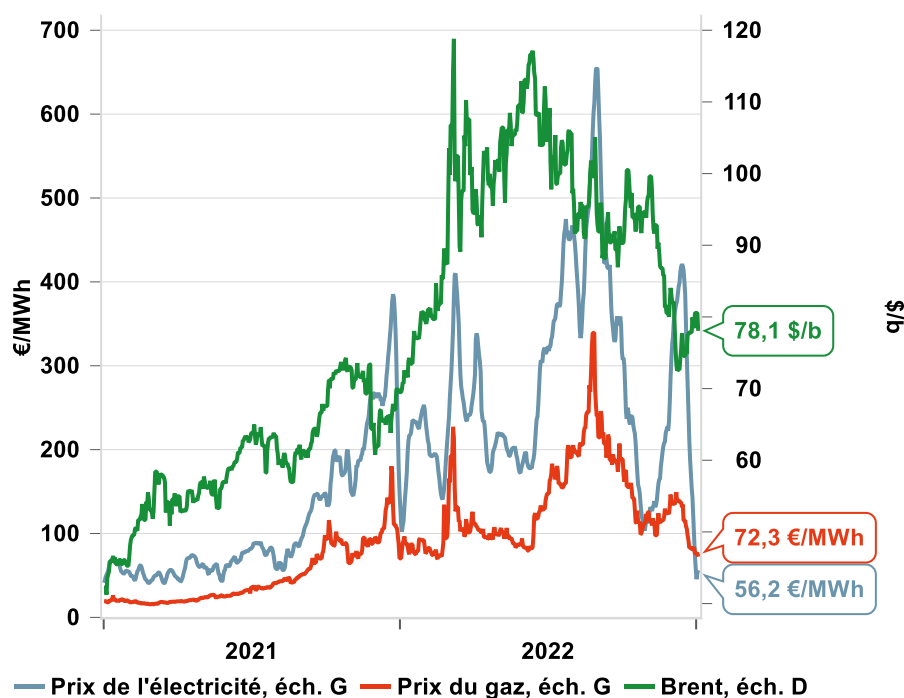
Evolution des principaux indices actions en devises locales (rebasés à 100 le 01/01/2022)



Sources : CIC Market Solutions

Cette dernière aura été le thème dominant de l'année 2022, alimentée dans un premier temps par les effets liés à la réouverture des économies post-covid avant que d'autres facteurs ne contribuent à en faire un phénomène durable. Aux tensions sur les **chaînes logistiques** liées à l'évolution de la situation sanitaire et l'explosion de la demande pour les biens, se sont ajoutées les pressions salariales sur un **marché du travail** très tendu ainsi que l'envolée des prix des **matières premières**. Alors que plusieurs de ces marchés étaient déjà en situation de déficit d'offre, du fait d'un sous-investissement chronique ces dernières années, la guerre en Ukraine est venue amplifier la dynamique haussière des prix, dont l'ampleur a largement dépassé toutes les attentes. Les prix énergétiques ont notamment connu des envolées spectaculaires avec un point haut à près de 350 €/MWh pour le prix du **gaz européen** et près de 130 \$/b pour le **Brent**, tandis que les prix de l'**électricité** ont atteint un pic à plus de 600 €/MWh cet été (référence à 1 mois en France).

Prix de l'électricité en France, prix du gaz en Europe (€/MWh) et du cours du Brent (\$/b)

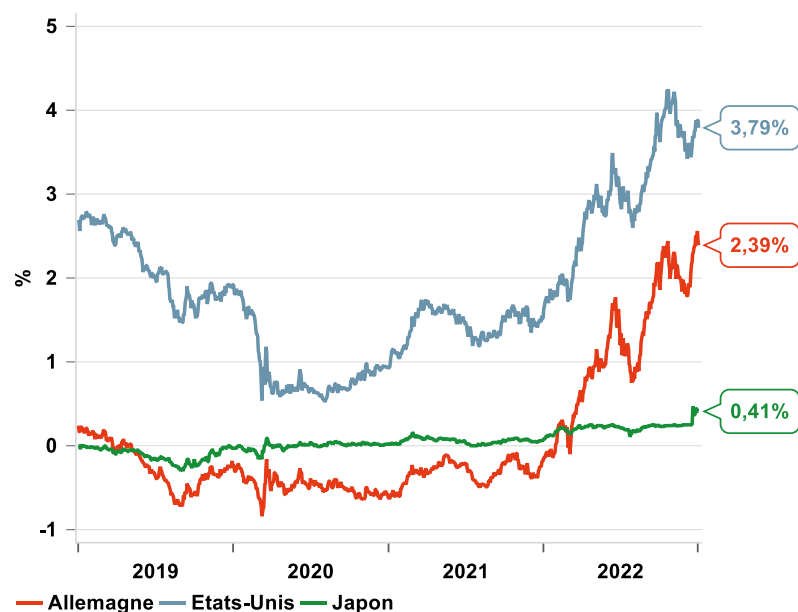


Sources : CIC Market Solutions

Au-delà de l'impact du conflit, ces derniers ont également reflété les difficultés sur les autres sources d'approvisionnement et en particulier sur la production **nucléaire** française, et par ailleurs, la sécheresse de l'été a grandement affaibli la production hydroélectrique et menacé les importations de charbon compte tenu du faible niveau du Rhin. La **situation énergétique** européenne s'est certes améliorée les dernières semaines de l'année, avec une chute très sensible des prix mais ceci s'explique essentiellement par des conditions météorologiques exceptionnellement favorables, tandis que les facteurs négatifs structurels sont loin d'avoir disparu et continuent de menacer l'Europe d'une nouvelle accélération des prix de l'énergie d'ici l'hiver 2023. Après le prix plafond sur le pétrole brut russe à 60 \$/b (en vigueur depuis le 5 décembre), Bruxelles a mis en place un **price cap** sur le gaz mais l'efficacité de ce dispositif doit encore être démontrée et pourrait même constituer un risque pour l'attractivité de l'Europe par rapport à l'Asie pour les exportateurs de Gaz Naturel Liquéfié.

Cette crise énergétique a donc été au cœur des préoccupations cette année, aussi bien celles des investisseurs que des Etats et des banques centrales. Confrontés à un choc énergétique massif, les gouvernements n'ont pas lésiné sur les moyens et déployé des **mesures budgétaires** très coûteuses (représentant près de 4,5% du PIB de la zone euro) pour protéger les ménages et les entreprises, ce qui a permis de contenir l'impact sur l'activité économique sans pour autant l'annihiler totalement. En revanche, ceci a paradoxalement entretenu les pressions inflationnistes et contraint la **BCE** à fortement durcir sa politique monétaire, avec une multitude de hausses des taux directeurs (+250 pb au total) qui ont porté le taux de dépôt à 2%.

Taux souverains à 10 ans des principaux pays



Sources : CIC Market Solutions

L'institution a également mis un terme à ses achats d'actifs et annoncé le début de la réduction de la taille de son bilan à partir de 2023, avec comme objectif de durcir encore plus les conditions financières pour éviter un désencrage des anticipations d'inflation. Alors que la dynamique des salaires est clairement orientée à la hausse ces derniers mois, la BCE s'inquiète en particulier des effets de second tour et d'une éventuelle spirale inflation-salaires et a clairement indiqué que la croissance économique serait sacrifiée si nécessaire pour atteindre son objectif. Cette position extrêmement *hawkish* a logiquement alimenté les craintes vis-à-vis des pays dont la trajectoire de dette publique était plus fragile, à l'image de l'écartement marqué du spread souverain entre l'Italie et l'Allemagne (+80 pb). Le mouvement aurait pu être encore plus conséquent si la BCE n'avait pas annoncé la création d'un nouveau programme d'achat d'actifs (**TPI**) qui sera utilisé en cas d'urgence pour assurer la bonne transmission de la politique monétaire.

En **Chine**, les autorités ont fermement défendu leur stratégie **zéro-covid** tout au long de l'année, alternant les phases de fermeture et de réouverture de l'économie. Ceci a lourdement pesé sur l'activité, d'autant plus que Pékin a poursuivi sa reprise en main du secteur privé, avec un **durcissement réglementaire** dans plusieurs secteurs dont celui de la technologie. Le ralentissement du secteur de l'immobilier s'est aussi accéléré malgré les mesures de soutien budgétaire et monétaire annoncées ces derniers mois, contribuant de manière additionnelle à la sous-performance des indices chinois (**Hang Seng** : -14%). Soulignons toutefois que ces pertes étaient bien plus importantes avant le virage radical opéré par les autorités sur la question sanitaire en fin d'année. Confronté à un mouvement de contestation important au sein de la population, **Xi Jinping** (dont le nouveau mandat a été confirmé sans difficulté à l'issue du Congrès du Parti communiste) a fini par accepter un allègement des contraintes sanitaires et un abandon progressif du zéro-covid. La réouverture durable de l'économie chinoise se fait cependant au prix d'une envolée des contaminations compte tenu du faible niveau d'immunité collective et de l'inefficacité des vaccins chinois.

Dans le reste des pays émergents, mentionnons les surperformances notables de l'indice **Bovespa brésilien** (+4,7%) et du **Sensex indien** (+4,4%). Le premier a largement profité de la progression des matières premières tandis que l'incertitude politique liée à la présidentielle n'a pas pesé outre-mesure. Franchement élu, le président Lula a envoyé des signaux rassurants aux marchés financiers en promettant un budget maîtrisé et en nommant une personnalité consensuelle au poste de ministre des Finances. De son côté, l'indice indien a été porté par la remarquable résilience de l'économie locale.

Enfin, au **Japon**, l'inflation a également fait son retour en 2022. Alors que la politique monétaire y est restée très accommodante une bonne partie de l'année, permettant aux indices actions locaux de tirer leur épingle du jeu par moments, la banque du Japon a elle aussi fini par réagir aux tensions inflationnistes croissantes en élargissant la **bande de fluctuation** du taux souverain à 10 ans (jusqu'à 0,50% vs 0,25% auparavant). Il s'agit là sans doute d'une première étape avant de relever les taux directeurs en 2023, un élément que les investisseurs ont largement intégré en fin d'année, accentuant ainsi la remontée des taux souverains mondiaux qui ont perdu ainsi un de leurs principaux facteurs de rappel à la baisse.

LES MARCHES ACTIONS

Le début d'année 2022 a été marqué par le retour de la volatilité sur fond de tensions géopolitiques et de réactions des banques centrales à l'égard de l'inflation. Dès le mois de janvier, les valeurs de croissance, qui avaient beaucoup profité des niveaux de taux historiquement bas au cours de ces dernières années, ont fortement baissé malgré des résultats plutôt satisfaisants. En cause leur niveau de valorisation très élevé dans un contexte de durcissement des politiques monétaires pouvant provoquer un fort ralentissement économique. Aux difficultés de normalisation des chaînes de production se sont ajoutés un climat particulièrement anxiogène marqué par la guerre en Ukraine et la résurgence du Covid en Chine. Les perspectives de croissance économiques ont été revues à la baisse, alors même que les banques centrales n'avaient d'autres choix que de « durcir le ton » sur le plan monétaire face à une accentuation des tensions sur les prix de plusieurs matières premières (aluminium, nickel ou blé par exemple) et de l'énergie, avec notamment un prix du baril de pétrole qui a dépassé le niveau symbolique des 100 dollars (Brent). Les sociétés les plus exposées à la Russie ont subi des replis conséquents de leur cours de Bourse (Renault, Société Générale, Nokian Renkaat, Raiffeisen Bank...) contrairement aux valeurs de Défense qui se sont littéralement envolées à l'image de Rheinmetall, Thalès, Dassault Aviation ou encore Leonardo. Toutefois, après un point bas atteint le 8 mars, les marchés ont fait preuve d'une incroyable résistance comme l'illustre l'impressionnant rebond qui leur a permis d'effacer dans un premier temps la baisse liée à l'invasion de l'Ukraine.

La baisse s'est poursuivie au cours du second trimestre avec la conjugaison des impacts de la guerre en Ukraine, des confinements sanitaires en Chine et d'un risque de cycle de resserrement monétaire plus agressif de la Fed tandis que les perspectives des entreprises se sont voulues prudentes. Les marchés actions européens se sont repliés en privilégiant les secteurs favorablement impactés par l'inflation, tels que l'énergie et les ressources de base. Si la saison des publications de résultats a été globalement de bonne facture, certains profit warnings fin mai de grands distributeurs outre-Atlantique n'ont pas rassuré sur les arbitrages des ménages en termes de dépenses face à une hausse généralisée des prix. Les valeurs défensives ont continué à surperformer.

Le troisième trimestre a débuté par un rebond des valeurs de croissance à l'image du Nasdaq qui a gagné plus de 10% au mois de juillet. En effet, face à la dégradation des indicateurs économiques, le marché s'est nourri d'espoirs que les banques centrales ne pourront pas tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Dans cette phase de marché plus favorable, marquée par une détente des taux, les financières (banques et assurances) ont été les grandes perdantes, à l'opposé des valeurs industrielles et du luxe qui se sont fortement appréciées. Le marché actions a de nouveau été soutenu par de bonnes publications au 2ème trimestre. La poursuite des hausses de prix de l'électricité et du gaz a incité les banquiers centraux à tenir des propos plus restrictifs qu'attendus.

La dynamique baissière des marchés s'est accentuée en échos à la succession des hausses de taux des banques centrales toujours plus déterminées à combattre l'inflation. Le retour de cet environnement de forte hausse des rendements obligataires a soutenu les valeurs financières et pénalisé l'immobilier et les technologies.

Au cours du dernier trimestre, les marchés d'actions européens ont rebondi fortement mettant ainsi un terme à une série de 3 trimestres consécutifs de baisse.

Les marchés ont été soutenus d'une part par des messages de la Banque Centrale américaine en faveur d'un rythme de resserrement monétaire moins rapide à l'avenir, et d'autre part par une bonne résistance des indicateurs macro-économiques et d'une détente des rendements obligataires. Les entreprises ont également publié des résultats de bonne facture. Enfin, des rumeurs de fin de la politique Zéro Covid en Chine ont amplifié l'optimisme des investisseurs et soutenu les secteurs cycliques les plus exposés à l'Asie.

A l'exception de la Technologie qui se reprend après un début d'année difficile, le marché a été porté par les secteurs value et cycliques à l'image de l'énergie, de la finance, du tourisme & et du secteur aérien. A l'opposé, les secteurs défensifs qui avaient jusqu'ici bien résisté étaient plus en retrait.

L'année 2022 aura été marquée par la nervosité des investisseurs, relative aux perspectives économiques et par la détermination des banques centrales à lutter plus que jamais contre l'inflation. Les marchés ont ainsi évolué au gré des anticipations d'évolution des politiques monétaires tout au long d'une année horribilis au cours de laquelle on aura connu que 3 hausses mensuelles (juillet, octobre et novembre) dont 2 au cours du dernier trimestre.

Sur l'ensemble de la période le marché d'actions européennes est en recul marqué de 14% (référence Euro Stoxx). Seul le secteur de l'Energie, soutenu par la fermeté des prix du baril dans un contexte de crise énergétique, affiche une performance positive, les valeurs de l'assurance finissent proche de l'équilibre. Les valeurs bancaires (-4,6%) baissent modérément profitant de la hausse des taux. Nous retrouvons ensuite au sein des surperformances, les secteurs des services à l'image des Voyages & Loisirs (-5,3%) portés par la reprise de la mobilité mondiale, les Médias (-8,8%) et les Télécoms (-9,3%). Les pires performances sont affichées par le secteur l'Immobilier (-40%), négativement impacté par les perspectives de baisse des transactions immobilières, suivi des valeurs de ventes au détail notamment de l'e-commerce, des valeurs technologiques à la suite desquelles on retrouve un tir groupé de secteurs cycliques comme l'Automobiles (-19%) ou l'Industrie (-17,8%).

LES MARCHES TAUX

L'année 2022 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés financiers. Le choc d'offre sur les matières premières généré par le conflit Ukraine-Russie débuté en février a provoqué la flambée des coûts de l'énergie et des risques de pénuries. Dès lors, l'envolée des coûts de production, un marché de l'emploi déjà tendu et une masse monétaire significative post-covid sont venus alimenter la spirale prix-salaires tant redouté par les banquiers centraux. Face au risque de désencrage des anticipations d'inflation, le resserrement monétaire s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année, alimentant les craintes récessives générées par le choc de demande recherché par les banques centrales.

Face à une inflation dépassant les 8%, la FED a débuté un cycle de resserrement monétaire dès le mois de mars (+0.25%), pour l'accélérer par la suite, jusqu'à des hausses par pas de 0.75%. Il faut remonter à 1994 pour voir une hausse des taux directeurs d'une telle amplitude. In fine, le taux directeur américain aura été augmenté de 4,25% en 2022, passant de 0,25% à 4,50%.

En Europe, dans un contexte similaire avec une inflation dépassant les 10%, la BCE a débuté à son tour son cycle de resserrement monétaire en juillet 2022. Après une première hausse d'un demi-point, elle a décidé deux hausses historiques de 0,75% avant de finir l'année par une quatrième hausse d'un demi-point. Ainsi, le taux de refinancement de la banque centrale est passé de 0% à 2,50% en 2022.

Les taux longs ont été très volatils sur la période pris en tenaille entre, d'un côté, les pressions inflationnistes et le discours restrictifs des banquiers centraux, et, de l'autre côté, les craintes de récession et la crise géopolitique pesant à la baisse sur les taux. Ainsi le taux 10 ans Allemand a connu un premier pic à 1.80% en juin sur fonds de durcissement monétaire croissant. Les craintes récessives ont ensuite porté celui-ci à 0,80% fin juillet. Le marché anticipait alors une inflexion dans les cycles de hausse des taux en raison des risques croissants portant sur la croissance économique. Mais lors du symposium de Jackson Hole, les banques centrales ont martelé que la lutte contre l'inflation serait prioritaire sur toute autre considération. Dans ce contexte, les taux longs ont fortement monté. Le taux 10 ans allemand est alors passé de 0.80% fin juillet à 2.40% en octobre. Par la suite, l'inflexion baissière de l'inflation aux Etats-Unis et l'anticipation d'un pivot de la FED a généré un rally des taux jusque début décembre (1,80% pour le 10 ans allemand), mouvement qui s'inversera à l'approche des dernières réunions de politique monétaire de l'année au cours desquelles les banques centrales ont réaffirmé leur volonté de lutter contre l'inflation. Le 10 ans Allemand finira l'année au plus haut, à 2,57%.

L'environnement de restriction monétaire a fragilisé les taux italiens dont le spread contre Allemagne est monté jusqu'à 240 bps. En conséquence, la BCE a été contrainte d'annoncer la création d'un outil anti-fragmentation pour maintenir les taux italiens à des niveaux acceptables et démarrer son cycle de resserrement monétaire. Le marché a bien accueilli la nouvelle dans un premier temps mais face au risque politique occasionné par la démission de Mario Draghi et la montée en puissance de l'extrême droite, le spread italien contre Allemagne est retourné côtoyer des sommets (257 bps). L'accalmie est venue d'une attitude constructive du nouveau gouvernement de Georgia Meloni, pourtant euro septique, s'engageant à respecter une trajectoire budgétaire restrictive. Le spread italien a ensuite oscillé entre 170 bps et 225 bps. Sur l'année 2022, le taux italien à 10 ans a néanmoins beaucoup progressé passant de 1,20% à 4,68%.

Le marché des obligations privées a été négativement impacté par le retrait de la BCE dont le « Quantitative Easing » (achats d'actifs) s'est arrêté fin juin, mais également par les craintes de récession. Devant la combativité des banquiers centraux, le marché du crédit s'est retrouvé à un niveau de stress similaire à celui de la crise covid au cours de l'été (l'indice Itrax qui avait débuté l'année à 50 s'inscrivait à 140 en septembre). Le rebond technique des obligations privées, alimenté par la suite par l'inflexion de l'inflation US, et ce malgré la poursuite des hausses des taux, s'est amplifié à fin d'année en particulier en raison de leur valorisation qui avait été fortement pénalisée au T3 2022. Malgré l'invasion russe en l'Ukraine et la flambée des prix de l'énergie, les marges des entreprises se sont montrées résilientes. L'indice Itraxx termine l'année à 91.

MOT DU GERANT

POLITIQUE DE PLACEMENT DU FONDS MAITRE

La perspective d'un changement de politique monétaire nous a conduit à renforcer notre biais en faveur des valeurs de rendement en favorisant les Voyages et Loisirs et les Télécoms au détriment du Luxe et de la Technologie, secteurs qui nous semblaient moins attractifs.

Notre conviction relative à ce positionnement a été renforcée par un changement de perception des investisseurs à l'égard des entreprises aux valorisations élevées dont les bonnes publications n'étaient plus saluées par le marché et que les déceptions étaient très sévèrement sanctionnées.

Bien que vigilants aux premiers signes d'essoufflement de l'économie pour un éventuel rééquilibrage du portefeuille, nous avons commencé à positionner le portefeuille sur des valeurs exposées à la réouverture de l'économie et à la reprise de la mobilité mondiale. Nous avons entré en portefeuille Elis, une valeur exposée à l'hôtellerie et à la restauration, ainsi que Worldline. Ce dernier profite d'une histoire de croissance structurelle dans les paiements digitaux, en plus de sa sensibilité à la réouverture des économies post crise covid et des perspectives de M&A, avec une valorisation qui reflète des craintes sur la concurrence qui nous semblaient exagérées. Ces opérations ont été financées par la prise de profits sur des valeurs de la Santé qui avaient bien résisté à la baisse des marchés.

Au cours du troisième trimestre nous avons commencé à revenir de manière sélective sur les valeurs de croissance qui étaient revenues à des niveaux de valorisation plus raisonnables (rééquilibrage au sein de la Technologie) tout en maintenant des biais en faveur des banques et services au détriment de l'industrie.

Le portefeuille en fin d'année est équilibré entre des entreprises de croissance de qualité et au bilan solide, désormais à des valorisations acceptables et des secteurs plus cycliques tels que l'énergie et les matières premières dont les dynamiques de révisions bénéficiaires positives limitent les risques de baisse.

Dans ce contexte, la thématique Emploi Santé non benchmarkée affiche une performance au-dessus du marché européen. L'allocation sectorielle du fonds a été profitable : sous-exposition au secteur de l'immobilier très affecté par la hausse des taux et surexposition aux valeurs des télécommunications. La sous-exposition aux valeurs bancaires qui profitent de la remontée des rendements obligataires a contribué dans une moindre mesure à la performance du fonds. Le secteur de la santé a été quant à lui très décevant à l'image des valeurs de croissance dont les valorisations sont plus très sensibles à la remontée des taux. Les valeurs spécialisées dans le diagnostic, les laboratoires et autres biotechs qui avaient profité de la période Covid ont fortement contre-performé.

Côté sélections de valeurs, le fonds a bénéficié des belles performances de Edenred au sein des services de paiement ou encore des valeurs pharmaceutiques Astra Zeneca, Novartis, Ipsen et Sanofi qui bénéficient de leurs caractéristiques défensives dans un marché en baisse. Au sein de la restauration collective Compass se distingue à la hausse tout comme Informa au sein du secteur de l'événementiel porté par la reprise de la mobilité mondiale post Covid.

Le fonds est resté structurellement exposé à hauteur de 100% de son maitre.

INVESTISSEMENTS DIRECTS POCHE SOLIDAIRE

Dans la poche solidaire dédiée à des investissements directs nous avons financé :

1/- La structure Log'Ins fruit d'une joint-venture sociale créée en 2011 entre le groupe Ares (premier groupe d'insertion en Ile-de-France) et l'entreprise de logistique GXO Logistics (anciennement Norbert Dentressangle, entreprise française rachetée par l'entreprise américaine XPO Logistics devenue GXO Logistics).

Elle a deux objectifs principaux :

Allier la méthodologie d'accompagnement social d'Ares et l'expertise métier du groupe de logistique GXO afin de créer une entreprise qui concilie performance économique et impact social. La priorité de la mission sociale de Log'Ins est garantie par ses statuts et par Ares, actionnaire majoritaire à 51%.

Offrir un tremplin professionnel à des personnes en situation de handicap qui ont le potentiel pour travailler en entreprise ordinaire : grâce aux CDD Tremplin, Log'Ins a créé un parcours similaire à celui offert par les Entreprises d'Insertion, alliant accompagnement social et professionnel.

Log'Ins offre aujourd'hui 4 types de services, en entrepôt ou chez le client :

Logistique e-commerce : stockage, préparation de colis, suivi de la traçabilité et pilotage du transport des colis.

Routage : réception et contrôle de marchandises, colisage et expédition via les partenaires de transport.

Copacking : remplissage et panachage des colis.

« Reverse » (logistique inversée) : réception et traitement des retours de colis.

2/-La SAS Vipp & Philippe s'inscrit dans un écosystème local autour de l'accompagnement des personnes handicapées en milieu rural, porté par l'association Action Philippe Streit (APS) qui propose un accompagnement global de ces personnes sur la dimension emploi, logement, mobilité, santé, culture.

Créée en août 2018, Vipp & Philippe est une entreprise adaptée située à Anteuil, dans les locaux de l'Association Philippe Streit et jouxtant le site industriel de Delfingen. Il s'agit de la première activité développée au sein de l'écosystème.

L'activité développée est celle d'un centre de relation clients, permettant de proposer un travail à des personnes handicapées, présentant un handicap moteur, visuel ou maladies dégénératives.

En 2021, elle compte 72 salariés dont 52 avec une situation de RQTH.

Par ailleurs des investissements (Kiplin et Centre Hélène Borel) qui avaient été validés en 2021 ont été réalisés en 2022.

AUTRES INFORMATIONS

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans la partie INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE de ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 :

- Effectif moyen de MHGA (désormais SIENNA GESTION) : 61,67 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 4 344 952,92 €
- Rémunération annuelle brute variable : 470 458,22 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 16
- Rémunération annuelle brute et variable agréée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 985 208,89€

En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance n'exerçant pas de fonction exécutive. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil d'Administration et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil d'Administration décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

En conformité avec l'article 29 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) publie des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Ces informations sont disponibles au sein du rapport de conformité art. 29 disponible sur le site internet de conformité accessible sur <https://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable>

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé depuis 2002 des outils d'analyse et de reporting de la gestion socialement responsable, en utilisant des données regroupant des informations sur trois indicateurs : l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG).

Près de 17 fonds FCPE multi-entreprises gérés par Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) ont reçu le label du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale.

L'analyse ISR est assurée par une équipe en charge d'analyse ESG/ISR et elle s'appuie sur les contributions transmises par deux agences de notation environnementale, sociale et de gouvernance, Sustainalytics et Ethifinance.

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé une méthode d'analyse applicable aux émetteurs privés (actions et obligations d'entreprise) permettant de prendre en compte les spécificités sectorielles.

Chaque émetteur d'actions et d'obligations d'entreprise est ainsi noté par un score (sur 100) sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

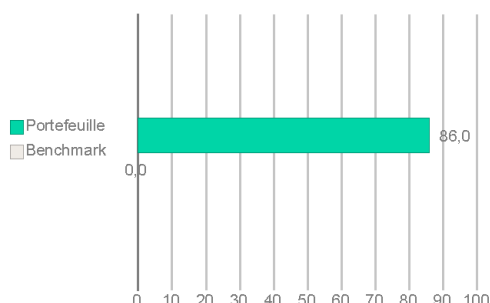
Les Etats sont également évalués sur leur performance ESG. Il s'agit notamment :

- E : indice de performance intégré combinant exposition au risque environnemental et politiques mises en œuvre, mesuré par l'Université de Yale.
- S : coefficient de Gini mesurant l'inégalité de revenu,
- G : indice de perception de la corruption, tel que calculé par Transparency International.

Les résultats des analyses sont systématiquement mis à la disposition des gérants, qui sont donc informés des performances ESG liées à chaque choix d'investissement.

Les données à fin décembre 2022 sont reprises ci-dessous :

Notation ESG du portefeuille



**100,00
%**

Taux de sélection SR

Notation ESG du portefeuille : Evaluation des politiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises de ce fonds sous la forme d'une note sur 100 à partir de grilles de critères adaptées à chaque secteur. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure note. Ces notes sont calculées par HGA et elles correspondent à la moyenne pondérée des notes des titres en portefeuille.

Taux de sélection SR : Evaluation du nombre d'entreprises sélectionnées par rapport au nombre d'entreprises étudiées par HGA et ses prestataires externes (Sustainalytics).

Voici une sélection des actualités, ainsi que des focus thématiques ou valeur, qui illustrent nos choix de gestion ISR en 2022 (<https://www.sienna-gestion.com/kiosque>).

Actualités Environnement :

- La SNCF a décidé de prendre en compte le prix du carbone dans ses prochains appels d'offre. Pour débiter, chaque tonne de carbone vaudra 100 euros. Les fournisseurs les plus carbonnés verront leur note baisser alors que les celles ayant un meilleur bilan carbone auront un avantage compétitif. En donnant une valeur aux émissions de CO₂, la SNCF souhaite que cet enjeu soit décisif dans la sélection des projets.
- La croissance d'Alfen est entièrement tirée par la transition énergétique, les énergies renouvelables, et l'adoption des véhicules électriques. L'entreprise a réduit ses émissions de CO₂ de 20% entre 2019 et 2021

Actualités Social :

- La société Amplifon se distingue dans l'accueil et l'accompagnement des stagiaires et alternants. Le groupe permet notamment de leur donner accès à toutes les formations habituellement proposées qu'aux collaborateurs permanents.
- Stellantis s'engage à garantir le respect des droits de l'Homme au sein de Stellantis et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, un tiers indépendant est chargé d'évaluer les fournisseurs de niveau 1 de Stellantis et de leur attribuer une note moyenne en matière de droits de l'Homme. Cette performance a augmenté de 2,7 % en 2021.

Actualités Gouvernance :

- Le groupe Seb a décidé en 2022 de séparer les fonctions de président et directeur général, permettant d'éviter la concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne. Le rôle de contre-pouvoir joué par le président peut ainsi librement s'exercer.
- A2A a une gouvernance robuste sur les enjeux ESG. Son conseil d'administration est composé de 12 membres dont 42% sont des femmes. La direction dispose de plus d'un plan d'incitation à court terme, qui est lié à des objectifs ESG pour 17,5 % du total.

Focus thématique : Une COP27 focalisée sur la réparation des impacts du réchauffement climatique mais qui ne traite pas de ses causes.

La Conférence des Parties (COP) des Nations-Unies n'a donné lieu à aucun nouvel accord sur une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre, notamment sur les énergies fossiles. L'espoir de respecter l'objectif de l'Accord de Paris (contenir le réchauffement à +2°C/1.5°C) devient impossible à atteindre. La situation actuelle estime que la planète s'est déjà réchauffée de +1.2°C. Selon les Nations-Unies, les engagements actuellement pris par les Etats (s'ils sont respectés) mèneraient vers une température à +2.4°C en 2100 et à +2.8°C si on s'intéresse aux politiques réellement mises en place.

Face à ce constat, l'enjeu est donc l'adaptation au changement climatique. C'est la principale avancée de cette COP27. A été décidé la création d'un fonds pour les pertes et dommages permettant aux pays en développement les plus vulnérables aux effets néfastes de la crise climatique (sécheresses, inondations, montée des eaux, etc...) de bénéficier d'un soutien financier. L'adaptation au changement climatique pourrait en effet coûter entre 290 et 580 milliards de dollars par an aux pays en développement d'ici 2030 et jusqu'à 1700 milliards de dollars en 2050.

Les pays se sont donc entendus pour réparer les impacts négatifs du changement climatique mais ne se sont pas attaqués à leurs causes.

Focus valeur : Nokia

L'entreprise de télécommunications finlandaise Nokia a mis en place une politique climatique ambitieuse. Elle s'est fixée comme nouvel objectif en 2021 de réduire de moitié ses émissions absolues de CO2 d'ici 2030 (base : 2019) en intégrant la totalité des scopes (1,2 et 3) dans son calcul. Cet objectif a été approuvé par le SBTi (initiative internationale visant à accompagner les entreprises vers une économie bas carbone).

Afin de respecter cet engagement, Nokia met en place de multiples mesures, allant de l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses produits, à la réflexion sur leur conception en passant par l'amélioration de l'utilisation des ressources. A titre d'exemple, le groupe souhaite que la totalité de l'électricité achetée provienne de sources renouvelables d'ici 2025.

Plus de 90% de l'empreinte carbone de Nokia se situe en scope 3, à savoir les émissions de gaz à effet de serre générés lors de l'utilisation de ses produits. La réduction des émissions de ce scope 3 constitue ainsi une de ses priorités. Le groupe aide notamment ses clients à réduire la consommation d'énergie de leur réseau et donc à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Cette politique climatique est reconnue par le marché, notamment par le CDP (Carbone Disclosure Project) qui juge de la pertinence et la robustesse des stratégies climatiques des entreprises participantes. Nokia se place ainsi dans le groupe des 5% des meilleures entreprises parmi les 6000 entreprises qui reportent sur leurs émissions de gaz à effet de serre.

INVESTISSEMENT SOLIDAIRE

Pour ses fonds solidaires multi-entreprises, Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a retenu FRANCE ACTIVE et HABITAT ET HUMANISME.

- La société France Active Investissement (FAI), (nouveau nom de la Société d'Investissement France Active - SIFA) est la 1ère société d'investissement solidaire en France. Son objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale pour créer des emplois.
- Habitat et Humanisme permet aux personnes seules et aux familles en difficulté d'accéder à un logement décent à loyer modéré, situé dans un quartier équilibré, et de bénéficier d'un accompagnement de proximité favorisant une véritable insertion. La Foncière Habitat et Humanisme dispose de plus de 9 500 logements en gestion ou acquis en propre et possède 40 établissements d'hébergement pour les personnes âgées.

L'entrepreneuriat social est un des mécanismes contribuant à la transformation du monde actuel, au même titre que l'économie numérique ou le changement climatique.

Actu Solidaire : Projet La Maison Saint-Charles Habitat & Humanisme

Toujours fidèle à sa vocation humaniste, Habitat Humanisme en partenariat avec la Congrégation des Dominicaines de la Présentation a permis la naissance du projet « La Maison Saint-Charles ». Dans le souci de faire perdurer l'esprit de cet espace du 15ème arrondissement de Paris, ils ont conçu ensemble ce projet social original permettant d'ouvrir le site sur le quartier.

La Maison Saint-Charles est un lieu mixte et ouvert, qui mêle des logements sociaux, du tourisme solidaire, et des espaces de coworking et des salles de réunion pour les habitants du quartier. Pour Habitat & Humanisme, l'association de logements et d'espaces d'activités ouverts au public constitue un levier pour créer des **sas de rencontres et de brassage** entre les habitants et leur environnement immédiat.

La Maison Saint-Charles propose :

- ✓ Une résidence intergénérationnelle :
 - 20 logements pour des seniors autonomes en situation d'isolement ;
 - 10 logements pour des familles monoparentales nécessitant un accompagnement de proximité ;
 - 15 studios pour jeunes de 18 à 30 ans inscrits dans une dynamique d'insertion socioprofessionnelle ;
 - 2 grands logements en colocation ;
- ✓ 15 chambres d'hôtes ;
- ✓ 3 salles de réunion et un espace de coworking.

POURCENTAGE OPC INTERNE

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 30/12/2022 est égal à 99,28 % de l'actif net.

ACTIF MOYEN

	Part A	Part B	Total
Actif net moyen	186 051 169,05	2 676 775,45	188 727 944,50

TABEAU RECAPITULATIF DES FRAIS FACTURES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

	Part A	Part B
Frais de fonctionnement et de gestion	0,80%	0,80%
dont :		
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds	0,80%	0,00%
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise	0,00%	0,80%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,66%	0,66%
Ce coût se détermine à partir :		
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	1,20%	1,20%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPC investisseur	-0,55%	-0,55%
Autres frais facturés à l'OPC	0,00%	0,00%
Ces autres frais se composent en :		
- commissions de surperformance	0,00%	0,00%
- frais de transaction	0,00%	0,00%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1,46%	0,66%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%	0,80%

L'ensemble des frais est exprimé en % annualisé de l'actif moyen de l'OPC = Valeur moyenne sur l'exercice de l'actif calculé aux dates d'établissement de la VL.

ANNEXE III / ANNEXE V
MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 9,
PARAGRAPHES 1 À 4 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 5, L'ALINÉA,
DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR

Identifiant d'entité juridique : 9695005GQUK7SH0M5B08

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

-Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.

-Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.

- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)

- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note moyenne ESG mentionnée ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du fonds est de 81,76. La note ESG moyenne de l'univers de départ "Stoxx 600" est de 80,42. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	✓ Politique charbon ✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scénario
	2. Empreinte carbone	2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29) ✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV	Technologie	4,94%	Netherlands
FRANCE ACTIVE	Finance	4,69%	France
SANOFI	Santé	4,01%	United States
LVMH MOET HENNESSY	Consommation discrétionnaire	3,96%	France
TOTALENERGIES SE PARIS	Energie	3,31%	France
SAP SE	Technologie	3,11%	Germany
SIENNA MONETAIRE ISR A	Finance	2,72%	France
LINDE PLC	Matériaux	2,33%	United Kingdom
AIRBUS SE	Industrie	2,21%	France
BNP PARIBAS	Finance	2,13%	France
ESSILORLUXOTTICA	Santé	2,12%	France
AXA SA	Finance	2,04%	France
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	1,85%	United States
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Télécommunications	1,80%	Germany
MERCEDES-BENZ GROUP AG	Consommation discrétionnaire	1,71%	Germany



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

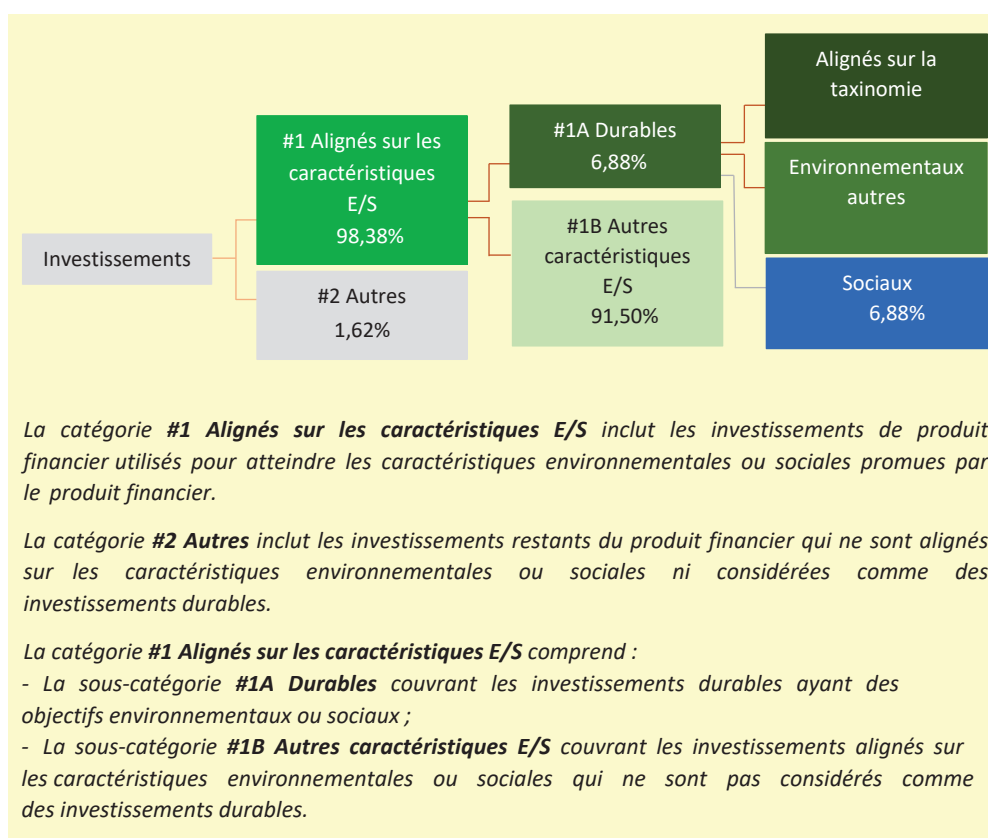
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Finance	18,68%
Santé	13,68%
Consommation discrétionnaire	13,63%
Industrie	13,30%
Technologie	12,57%
Matériaux	6,83%
Consommation non cyclique	5,78%
Télécommunications	5,07%
Energie	4,32%
Services aux collectivités	3,39%
OPC	1,24%
Devise	0,60%
Solidaire	0,50%
Immobilier	0,40%
Future	0,01%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾ ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

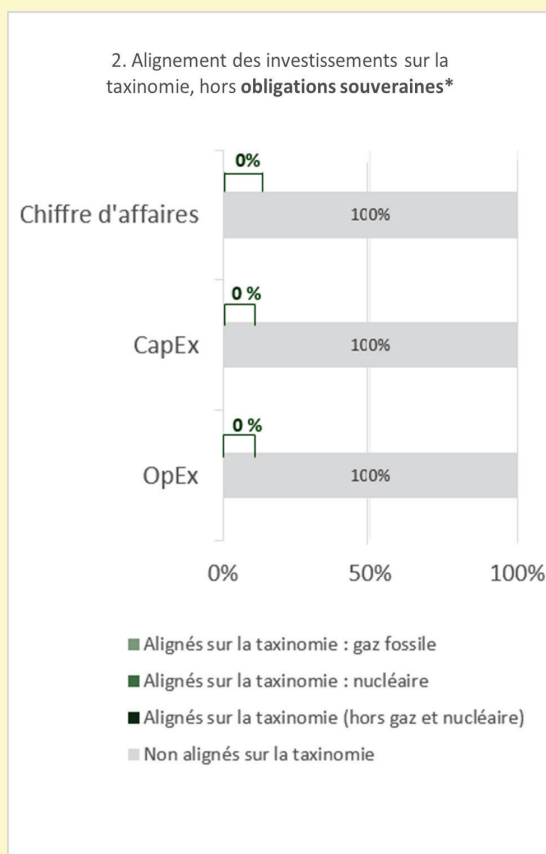
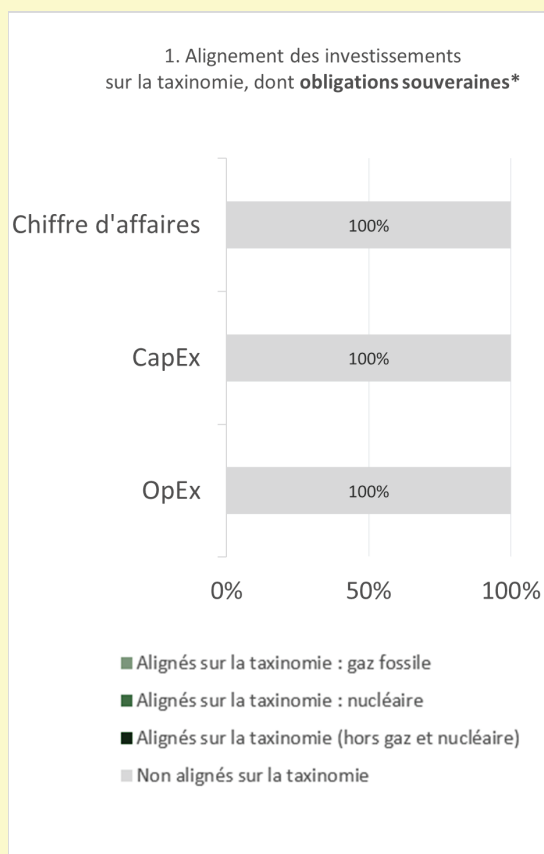
☒ Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.6% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0.01% de dérivés à titre de couverture et 7.89% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A

ETATS FINANCIERS



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER**
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes au 30 décembre 2022 du fonds SIENNA Actions Solidaire Emploi Santé, FCPE maître de EPSSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels concernant les modalités de valorisation des actions non cotées du portefeuille représentant 7,27 % de l'actif net du fonds et des billets à ordre représentant 1,64 % de l'actif net du fonds, faisant partie des investissements solidaires du FCPE. »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



FREDERIC SELLAM
2023.07.17 18:16:01 +0200

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	160 040 843,20	225 519 885,58
OPC MAÎTRE	160 040 843,20	225 519 885,58
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	177 061,80	258 768,98
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	177 061,80	258 768,98
COMPTES FINANCIERS	1 134 629,82	1 866 427,21
Liquidités	1 134 629,82	1 866 427,21
TOTAL DE L'ACTIF	161 352 534,82	227 645 081,77

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	160 444 874,04	226 775 057,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 156 920,40	1 106 613,39
Résultat de l'exercice (a,b)	-394 680,90	-526 245,98
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	161 207 113,54	227 355 424,67
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	145 421,28	289 657,10
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	145 421,28	289 657,10
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	161 352 534,82	227 645 081,77

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 225,26	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 225,26	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 392,20	8 210,96
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	6 392,20	8 210,96
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-5 166,94	-8 210,96
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	478 572,76	535 398,88
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	21 354,93	21 951,50
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-462 384,77	-521 658,34
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	67 703,87	-4 587,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-394 680,90	-526 245,98

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Parts A :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge par le FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,80 % maximum l'an	FCPE
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 1740 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	FCPE
3	Frais indirects maximum	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
	(commissions et frais de gestion)	Frais de gestion	Actif net	1,30 % maximum l'an dont 0,80 % maximum sont rétrocédés au FCPE.	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

Parts B :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge par le FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,80 % maximum l'an	Entreprise
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 1740 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	FCPE
3	Frais indirects maximum	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
	(commissions et frais de gestion)	Frais de gestion	Actif net	1,30 % maximum l'an dont 0,80 % maximum sont rétrocédés au FCPE	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

(*) Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Les frais de gestion directs de la part A sont pris en charge par le FCPE (selon les accords dans l'Entreprise). Les frais de gestion financière de la part B sont pris en charge par chaque Entreprise adhérente (selon les accords dans l'Entreprise) et sont facturés trimestriellement.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 740 euros., ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "A"	Capitalisation	Capitalisation
Parts EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "B"	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	227 355 424,67	181 609 164,73
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	48 405 879,53	59 732 859,23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-87 221 719,33	-48 881 105,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 786 518,30	1 111 783,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-357 073,92	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-28 299 530,94	34 304 380,90
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 316 109,01	35 615 639,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-35 615 639,95	-1 311 259,05
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-462 384,77	-521 658,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	161 207 113,54	227 355 424,67

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	48 405 879,53	59 732 859,23
Versements de la réserve spéciale de participation	6 252 469,35	5 955 009,40
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	8 606 637,76	8 968 863,49
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	3 866 248,15	4 713 994,85
Abondements de l'entreprise	5 212 606,03	6 024 928,42
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	24 467 918,24	34 070 063,07
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	87 221 719,33	48 881 105,79
Rachats	13 121 155,70	16 176 436,58
Transferts à destination d'un autre OPC	74 100 563,63	32 704 669,21

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	103 475,03
	Rétrocession de frais de gestion	73 586,77
TOTAL DES CRÉANCES		177 061,80
DETTES		
	Rachats à payer	38 940,26
	Frais de gestion fixe	106 481,02
TOTAL DES DETTES		145 421,28
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		31 640,52

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "A"		
Parts souscrites durant l'exercice	4 062 676,81167	47 980 249,40
Parts rachetées durant l'exercice	-7 540 428,03578	-86 770 910,73
Solde net des souscriptions/rachats	-3 477 751,22411	-38 790 661,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 682 703,44971	
Part EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "B"		
Parts souscrites durant l'exercice	35 617,46400	425 630,13
Parts rachetées durant l'exercice	-37 465,70000	-450 808,60
Solde net des souscriptions/rachats	-1 848,23600	-25 178,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	219 453,00500	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "A"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "B"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Parts EPSSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "A"	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 486 068,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	1 014 282,49
Parts EPSSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "B"	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	24,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	14 592,83

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			160 040 843,20
	FR0010915678	SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "R"	160 040 843,20
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			160 040 843,20

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-394 680,90	-526 245,98
Total	-394 680,90	-526 245,98

	30/12/2022	31/12/2021
Parts EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "A"		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-409 165,70	-541 459,99
Total	-409 165,70	-541 459,99

	30/12/2022	31/12/2021
Parts EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "B"		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 484,80	15 214,01
Total	14 484,80	15 214,01

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 156 920,40	1 106 613,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 156 920,40	1 106 613,39

	30/12/2022	31/12/2021
Parts EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "A"		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 137 931,43	1 092 013,16
Total	1 137 931,43	1 092 013,16

	30/12/2022	31/12/2021
Parts EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "B"		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	18 988,97	14 600,23
Total	18 988,97	14 600,23

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	133 759 736,21	155 295 515,81	181 609 164,73	227 355 424,67	161 207 113,54
Parts EPSSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "A" en EUR					
Actif net	131 382 950,21	152 746 813,33	179 279 875,64	224 349 578,53	158 544 120,49
Nombre de titres	13 040 405,05810	12 816 621,68900	16 282 845,37026	17 160 454,67382	13 682 703,44971
Valeur liquidative unitaire	10,075	11,917	11,010	13,073	11,587
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-0,05	0,06	0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,01	-0,02	-0,03	-0,02
Parts EPSSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "B" en EUR					
Actif net	2 376 786,00	2 548 702,48	2 329 289,09	3 005 846,14	2 662 993,05
Nombre de titres	232 621,69000	209 190,75700	205 262,82000	221 301,24100	219 453,00500
Valeur liquidative unitaire	10,217	12,183	11,347	13,582	12,134
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-0,05	0,06	0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	0,08	0,07	0,06	0,06	0,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "R"	EUR	11 785 040	160 040 843,20	99,28
TOTAL FRANCE			160 040 843,20	99,28
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			160 040 843,20	99,28
TOTAL Organismes de placement collectif			160 040 843,20	99,28
Créances			177 061,80	0,11
Dettes			-145 421,28	-0,09
Comptes financiers			1 134 629,82	0,70
Actif net			161 207 113,54	100,00

Parts EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "B"	EUR	219 453,00500	12,134
Parts EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE "A"	EUR	13 682 703,44971	11,587